



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240228-B20240227_23_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-sept février à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le dix-neuf février sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Étaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

Absents avec procuration : Roland BALCERZAK à David ROBINET,
Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET

Était excusé : Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



23. Objet : Divers - Projet de développement du covoiturage avec BlaBlaCar Daily au travers d'une incitation financière - Demande de subvention Fonds Vert

Vu la délibération n° 22 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 relative à l'accord de principe pour l'adhésion de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs à la plateforme de covoiturage BlaBlaCar Daily à titre expérimental,

Vu la décision du Président n° 2024-06 en date du 24 janvier 2024 portant sur la signature du marché d'expérimentation de la mise en place d'une offre de covoiturage incitative via la plateforme de BlablaCar Daily,

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la Communauté de Communes de Cattenom et Environs dispose depuis la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de la compétence covoiturage sur son ressort territorial. Comme pour l'ensemble du territoire national, la voiture individuelle est le mode de transport dominant pour les trajets du

quotidien. Ce projet intervient dans un contexte où la CCCE s'engage dans un objectif d'augmentation de la part modale du covoiturage pour les trajets du quotidien, avec pour cible principale les trajets périurbains. Le covoiturage est en effet un levier efficace, directement activable par la collectivité, à coûts maîtrisés et répondant autant aux enjeux de climat que de pouvoir d'achat des administrés du territoire.

Ce projet basé sur l'incitation financière à la pratique du covoiturage est à même de massifier la pratique du covoiturage sur le territoire communautaire. Sur de courtes distances, le développement du covoiturage nécessite une incitation financière de la CCCE vis-à-vis des covoitureurs. Afin de créer un intérêt économique suffisant pour que les automobilistes laissent leur voiture au garage et deviennent passagers d'un covoiturage, il est nécessaire que le conducteur soit rémunéré et que le trajet coûte moins cher au passager que le coût ressenti de son véhicule. L'incitation financière permet donc de proposer une tarification attractive pour convaincre les automobilistes de devenir passagers d'un covoiturage tout en proposant une rétribution incitative aux conducteurs pour qu'ils prennent en charge des passagers.

Considérant que ce projet s'inscrit dans l'axe 3 - Développement du covoiturage, Volet 5 - Incitations financières à la pratique du covoiturage du Fonds Vert, il peut bénéficier d'un subventionnement.

Le coût de cette opération s'élève à 24 980,00 € TTC (subvention déduite).

Le plan de financement est le suivant :

TOTAL COÛT (TTC) POUR LA COLLECTIVITÉ, AIDE FOND VERT DEDUITE = A + B - C				
A/ Incitations financières versées aux conducteurs / passagers				
Libellé	Prestations		Coût TTC en €	
1 - Enveloppe financée par la collectivité	Incitations financières à la disposition des covoitureurs du territoire		10,000.00 €	
2 - Enveloppe financée par la collectivité et remboursée par le Fonds vert	Incitations financières à la disposition des covoitureurs du territoire : Mesure 8 du plan covoiturage (1€ de l'État pour 1€ de l'AOM)		10,000.00 €	
SOUS-TOTAL (TTC) = 1 + 2			20,000.00 €	
B/ Coûts associés au dispositif d'incitation				
Libellé	Prestations		Coût HT en €	
4 - Prestations				
Accompagnement de la collectivité (frais de communication, de formation, de reporting, de pilotage)	Accompagnement projet et reporting associé		3,450.00 €	
	Accompagnement communication utilisateurs du		2,150.00 €	
Sous-total Accompagnement			5,600.00 €	
5 - Licence BlaBlaCar Daily Territoire (paramétrage et maintenance de l'application)	Avantages Premium pour l'ensemble des habitants / salariés du territoire : Support utilisateurs premium, Garantie retour-maison, Interfaces de reporting (suivi des données) collectivité		5,000.00 €	
6 - Coût au trajet (frais des trajets)	Estimation du coût des trajets réalisés (frais d'envoi de SMS, frais de transaction bancaire, gestion de preuve)		6,000.00 €	
7 - Frais de communication	Plan de communication CCCE		4 800.00 €	
TOTAL (HT) = 4 + 5 + 6 + 7			21 400,00 €	
SOUS-TOTAL (TTC) = (4 + 5 + 6 + 7) x 1,20			25 680,00 €	
C/ Montant de l'aide demandée dans le cadre du Fonds vert				
Libellé	Assiette	Assiette éligible	Taux de financement	Financement HT en €
7 - Incitations financières versées aux conducteurs / passagers (éligibilité depuis le 1er janvier 2023)	20,000.00 €	20,000.00 €	50%	10,000.00 €
8 - Coûts associés au dispositif d'incitation (éligibilité au prorata temporis depuis le 1er janvier 2023)	21 400,00 €	21 400,00 €	50%	10 700,00 €
AIDE DEMANDÉE FONDS VERT = 7 + 8				20 700,00 €
OFFRES EXCEPTIONNELLES BLABLACAR DAILY				
Libellé	Prestations		Coût HT en €	
1 - Incitations financières versées aux conducteurs / passagers	Pour 1€ de l'AOM et 1€ de l'Etat, BlaBlaCar Daily ajoutera également 1€ et triple le budget.		10,000.00 €	
2 - Formations de référents en illimitées	BlaBlaCar Daily donne accès à toutes les entreprises de votre territoire à ses formations de référents qui ont lieu tous les mois, soit 12 formations par an.		100% financé par BlaBlaCar Daily	
3 - Animations de notoriété	En plus de l'accompagnement inclus dans nos offres, BlaBlaCar Daily vous permet d'organiser une animation de notoriété dans les entreprises de votre choix et sans aucun surcoût.		100% financé par BlaBlaCar Daily	

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter un subventionnement au titre du Fonds vert, pour le projet de développement du covoiturage avec BlaBlaCar Daily,
- de valider le plan de financement prévisionnel et de s'engager à assurer la part non subventionnée de l'opération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
 Abstention : 0
 Contre : 0

Fait à Cattenom, le 28 février 2024

Le Président,

Michel PAQUET

Le Président



Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240228-B20240227_23_SI-DE

